

BULLETIN D'ANALYSE

ECHANTILLON N°: 24-5298 (Document: D-122803)

Lieu: [REC-810-07/A01][Saeul] Monsieur Marc Schroeder
adduction DEA - Distribution des Eaux des Ardenne
Nom de l'échantillon: DEA/00018065 18, rue de Schandel
Nature de l'échantillon: Eau potable L - 8707 Useldange
Nature de l'analyse: Contrôle de routine microbio
DEA TSC
Remis par: Malget Kevin
Prélève le: 02.12.2024 08:40 Eschdorf, le 10.12.2024
Reçu le: 02.12.2024 11:57
Début de l'analyse: 02.12.2024
Validation: 10.12.2024
Échantillonnage: Echantillonnage hors acc



CARACTERES BACTERIOLOGIQUES

Paramètre	Méthode	Unité	Résultat	LOI
Bactéries coliformes dans 100 ml (X)	Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Escherichia coli dans 100 ml (X)	Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Micro-organismes revivifiables par ml après 48 h à 36°C (1) (X)	ISO 6222	cfu/ml	<1	
Micro-organismes revivifiables par ml après 72 h à 22°C (1) (X)	ISO 6222	cfu/ml	2	
Clostridium perfringens (X)	ISO 14189	cfu/100ml	<1	0
Entérocoques intestinaux (X)	ISO 7899-2	cfu/100ml	<1	0

Résultats validés
électroniquement par
Dr. Isabelle Kolber,
Chef de laboratoire

L'échantillon ne présente aucun dépassement des valeurs paramétriques fixées par la loi du 23 décembre 2022.

Les résultats de ce bulletin ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.
Ce bulletin peut être reproduit sous forme intégrale avec l'accord du laboratoire.
La marque OLAS est à usage exclusif du laboratoire tel que défini dans l'annexe OLAS A003.
Les clients du laboratoire ne sont pas autorisés à utiliser la marque OLAS.

BULLETIN D'ANALYSE
ECHANTILLON N°: 24-5298



Lexique:

npp = nombre le plus probable
n.d. = non déterminable
p.d. = pas déterminé

Lexique :

npp : nombre le plus probable
n.d. : non déterminable
p.d. : pas déterminé

LOI: Loi du 23 décembre 2022 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

(x) paramètre accrédité

Les résultats bactériologiques sont à interpréter selon la norme ISO 8199

<1: organismes non-détectés dans la prise d'essai analytique

1-2: organismes présents dans le volume étudié

3-9: nombre estimatif d'organismes présents dans le volume étudié

L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte dans la règle de décision du laboratoire.

Des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'analyses et les incertitudes sont disponibles sur simple demande.

L'échantillonnage est réalisé selon la procédure P01 applicable au laboratoire et à ses clients.

Echantillonnage sous accréditation : échantillonnage réalisé par un membre du laboratoire.

Echantillonnage hors accréditation : échantillonnage réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire. Les informations concernant l'échantillon, présentes en en-tête du rapport d'analyse, ont été fournies au laboratoire par le client.

Microbiologie : écart à la norme ISO8199, le délai de conservation des milieux d'analyse après incubation a été dépassé pour les échantillons analysés les mercredis, jeudis et vendredis. Ce dépassement n'a pas d'impact sur les résultats.

"ISO11885"" et "ISO17294-2"" : Les échantillons de turbidité > 1.5 FNU ne sont pas soumis à digestion tel que décrit dans la norme, mais sont acidifiés à pH<2 avant analyse.

"Calcul Ca+Mg"" : La valeur de dureté totale est calculée à partir des concentrations en calcium et magnésium de l'échantillon mesuré par IC (ISO 14911).

Valeur paramétrique:

(1) Micro-organismes revivifiables par ml à 22°C et à 36°C: Aucun changement anormal sauf si une nouvelle installation, servant au captage, à la production, au traitement, à l'adduction, à l'emménagement et/ou à la distribution d'eau, ou une nouvelle composante d'une infrastructure d'approvisionnement, désinfectée, ne peut être mise en service que si les teneurs en colonies sont < 100/ml (à 22°C) respectivement < 20/ml (à 36°C)

(2) Couleur vraie (436nm): Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal

(3) Odeur / Saveur: Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal

(4) Turbidité: Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal

(5) Chlorites et chlorates: Une valeur paramétrique de 0,70mg/l est appliquée lorsqu'une méthode de désinfection qui génère des chlorites, en particulier le dioxyde de chlore, est utilisée pour la désinfection d'eaux destinées à la consommation humaine. Si possible, sans compromettre la désinfection, les fournisseurs d'eau s'efforcent d'atteindre une valeur inférieure. Ce paramètre n'est mesuré que dans les cas où de telles méthodes de désinfection sont utilisées.

(6) TOC: Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal